

N° de résolution
ou annotation

*PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)*

Girardville, le 15 juillet 2024

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Girardville tenue le 15 juillet 2024, à (16:50 hrs), au lieu ordinaire de la susdite municipalité au 180 rue Principale, Girardville, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents à l'ouverture de cette séance, mesdames Claudette Martel, Line Tanguay et Patricia Bolduc, conseillères, messieurs Jacky Gosselin et Patrick Dufour, conseillers.

Est absent à l'ouverture de cette séance, monsieur André Kirouac, conseiller.

Réunis sous la présidence de monsieur Vincent Beckert, maire.

Sont aussi présents madame Andrée Boudreault, secrétaire administrative et monsieur Denis Desmeules, directeur général et greffier-trésorier.

CONSTATATION AVIS DE CONVOCATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate et mentionne dans le procès-verbal de la séance, que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le présent code, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

2024-122

ACCEPTATION SOUMISSION PUBLIQUE - RÉFECTION DE PAVAGE

Attendu que la Municipalité de Girardville a lancé un appel d'offres pour le pavage du Rang St-Joseph;

Attendu que deux soumissions ont été reçues en réponse à cet appel d'offres,

Attendu que la soumission présentée par Dufresne Asphalte a été évaluée et répond aux critères énoncés dans l'appel d'offres,

Attendu que cette soumission est conforme aux besoins et aux exigences de la municipalité de Girardville;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Dufour, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

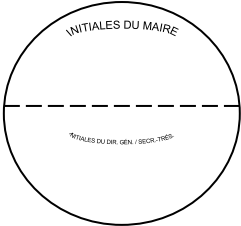
QUE soit acceptée la soumission présentée par Dufresne Asphalte au montant de 240 067.80 \$ tti pour le pavage du rang St-Joseph.

2024-123

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Line Tanguay, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE soit levée la présente séance à 17:00 heures.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)

Vincent Beckert
Maire

Denis Desmeules
Directeur général et greffier-trésorier

*J'atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2)
du Code municipal.*

